

Les propositions en matière de retraite des trois candidats à la présidentielle favorisés des sondages prennent "manifestement" en compte les effets de la loi Fillon, analyse le cabinet d'expertise sociale Factorielles

Si l'Institut de l'entreprise (institut-entreprise.fr), qui présente demain matin ses propositions en matière fiscale pour la prochaine législature, s'est définitivement installé dans le paysage électoral à travers sa cellule de chiffrage des propositions des candidats "Debat2007.fr" – un travail salué notamment par le Premier Secrétaire du PS François HOLLANDE, d'autres experts passent au crible le discours "social" des postulants à l'Elysée. Le cabinet "Factorielles" (factorielles.fr), qui se présente comme "l'expert de la protection sociale au service des professionnels", s'est ainsi penché sur les déclarations des trois favoris des sondages (Nicolas SARKOZY, Ségolène ROYAL, François BAYROU), sur "deux thèmes essentiels : la retraite et le financement de la Sécurité sociale". Pour ce cabinet, un premier constat s'impose : "La réforme Fillon de 2003 est manifestement passée par-là ! En effet, les propositions d'évolution du régime de base, comme des régimes complémentaires, sont soigneusement écartées pour se concentrer sur certains aspects spécifiques", juge Factorielles.

Sur le premier thème, le président de l'UMP annonce notamment une revalorisation des retraites les plus faibles, par la remise en cause des avantages des régimes spéciaux propres à certaines catégories du service public (SNCF, EDF...). Alors qu'Alain JUPPE avait subi un échec sévère sur cette question en 1995, force est de constater le chemin parcouru dans les mentalités. Les enquêtes d'opinion montrent combien les Français ont évolué sur cette question et se déclarent favorables à l'alignement de ces régimes sur celui des salariés du secteur privé. Il faut y voir la conséquence directe de la réforme Fillon, qui a conduit de larges parties des salariés du secteur public (et particulièrement les fonctionnaires de l'Etat, des hôpitaux et des collectivités locales) à remettre en cause une part des avantages propres à leur régime de retraite. La proposition du candidat de l'UMP rencontre un vif écho, car elle surfe sur la traditionnelle aspiration des Français à l'égalité de situation. M. Nicolas SARKOZY propose en outre d'améliorer la situation des femmes ayant cessé leur activité pour élever leurs enfants. Cette proposition reprend l'idée ancienne du salaire familial, souvent évoquée par la droite, mais jamais mise en œuvre en raison notamment de son coût", fait valoir Factorielles.

Mme ROYAL "semble intégrer le relèvement de l'âge de départ en retraite"

Sur le même sujet, la candidate socialiste "ne parle pas de la remise en cause directe de la réforme de 2003. Elle n'appelle pas à l'abrogation – tout à fait illusoire, sauf à vouloir endurcir les conditions – de la loi Fillon. Elle n'exclut pas non plus des évolutions sur les régimes spéciaux, mais renvoie sur ce point à une large négociation avec les partenaires sociaux, que l'on sait pourtant très réservés à toute évolution sur la question. Au-delà d'une revalorisation coûteuse des retraites les moins élevées (relever de 5 % les pensions des 3,7 millions de retraités, en percevant le minimum contributif, coûterait environ 600 millions d'euros selon la CNAVTS), la candidate du PS semble intégrer le relèvement de l'âge de départ en retraite, puisqu'elle envisage d'améliorer les solutions de cumul emploi/retraite. De même, elle envisage d'améliorer les avantages familiaux. Cela constitue un changement par rapport à l'époque où Mme Martine AUBRY, alors ministre des Affaires Sociales, envisageait la suppression de la majoration de durée d'assurance pour les femmes ayant élevé des enfants. Enfin Mme Ségolène ROYAL souhaite relancer la négociation avec les partenaires sociaux sur la prise en compte de la pénibilité au travail. Ce sujet important, sur lequel les partenaires sociaux ont récemment échoué, risque toutefois de rester lettre morte en raison de sa complexité technique", estime Factorielles.

Le président de l'UDF pour une "retraite à la carte"

Quant au président de l'UDF, qui répondait hier soir, sur TF1, à un panel d'électeurs, après avoir dévoilé son programme vendredi dernier (cf. supra et notre "Etude hebdomadaire"), il "indique opportunément que la question des régimes spéciaux n'a pas été réglée en 2003. Il propose de remettre à plat le système des retraites en supprimant le dispositif existant au profit d'un mécanisme par point autorisant une retraite à la carte. Si la position est claire concernant les régimes spéciaux, elle l'est moins concernant les régimes obligatoires des salariés. En effet, remplacer une gestion par trimestre au moyen d'un système par point ne répond en rien à la question du financement. Il faut rappeler que jamais le système obligatoire n'a autorisé plus de solution individuelle "à la carte" qu'à ce jour. Enfin, M. François BAYROU annonce que ce système de retraites sera géré en pleine responsabilité par les partenaires sociaux. Il est difficile de percevoir ici ses intentions dans la mesure où si ces derniers assument déjà pleinement la gestion des régimes complémentaires ARRCO et AGIRC, on voit mal comment l'Etat pourrait accepter de déléguer la gestion de la retraite de base. Plus de précisions seraient intéressantes pour mesurer la portée concrète de cette proposition. M. François BAYROU veut également un plan pour les petites retraites. Comme pour

les deux autres candidats, la question des petites retraites constitue un point fort de ces propositions. Pour autant il faut souligner ici combien ce discours des trois candidats est exclusivement à portée électorale. Cela permet d'occulter la question fondamentale que sont les conditions de revalorisation du pouvoir d'achat des retraites. Les Français n'ayant pas jusqu'ici accepté de reporter sensiblement l'âge de départ en retraite, les gestionnaires doivent dégager des ressources pour financer des droits acquis en réalité dans des conditions trop favorables. Une mauvaise revalorisation des retraites obligatoires (soulignons ici que les assureurs procèdent d'ailleurs de la même manière au niveau des droits souscrits à titre facultatif) permet de dégrader la valeur réelle des droits acquis. En d'autres termes, des pensions liquidées trop tôt, selon des règles trop favorables, ce qui est la situation actuelle pour ceux qui demandent leur retraite, constitue l'assurance de voir son pouvoir d'achat baisser année après année", tranche le cabinet.

Le financement de la protection sociale "ne passionne pas les candidats "

Sur un autre grand dossier social abordé par les candidats à la succession de M. Jacques CHIRAC, "force est de constater que la question du financement de la protection sociale ne passionne pas les candidats à l'élection présidentielle", estime le cabinet.

Travailler "sans être assujetti aux charges sociales obligatoires"

Pour autant, "un aspect mérite d'être étudié avec les propositions de M. Nicolas SARKOZY et de M. François BAYROU (Mme Ségolène ROYAL étant à ce jour restée muette sur le sujet) : c'est la faculté donnée de travailler sans être assujetti aux charges sociales obligatoires. La proposition de M. Nicolas SARKOZY visant à autoriser les heures supplémentaires, sans que celles-ci ne soient soumises à charges sociales ni à impôt sur le revenu, comme la proposition de M. François BAYROU d'exonérer de charges sociales l'embauche des deux premiers salariés, constituent une évolution fondamentale. En effet, à l'exception des contrats aidés réservés à certaines catégories (dont la Cour des Comptes vient de rappeler l'inefficacité), le principe appliqué jusqu'à ce jour a été que toute rémunération versée entraîne le paiement des cotisations obligatoires. Cela se justifie pour la Sécurité sociale par le fait que les charges sociales constituent une rémunération différée. Avec le temps, ce principe a cependant progressivement évolué", juge Factorielles.